



SAINTE-JULIE

COMITÉ DE TRAVAIL DE LA CARRIÈRE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE TRAVAIL DE LA CARRIÈRE TENUE LE 3 DÉCEMBRE 2024 À 16 H 30, DANS LA SALLE DES COMITÉS ET COMMISSIONS

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Lucie Bisson, conseillère municipale
Mme Mélanie Brisson, directrice générale
Mme Amélie Poirier, conseillère municipale
M. Mario Lemay, maire
M. Mario Lessard, citoyen
M. Louis Masson, citoyen
M. Steven Murray, citoyen
M. Jean-Sébastien Voghel, représentant, école du Grand Chêne

ÉTAIENT ABSENTS : M. Jean-Pierre Bernier, citoyen
M. Sébastien Girard, citoyen
M. Gaétan Lavigueur, citoyen

INVITÉS : Mme Frédérique Rondeau Sweeney, conseillère en
environnement, Construction DJL
M. Arnaud Sanglier, directeur d'agence C.R.S.M.M. (Carrières
Rive-Sud, Montréal Métropolitain) et directeur d'agence I.M
(Industries Mobiles), Construction DJL inc.
M. Jocelyn Dulude, chargé de carrière, Construction DJL
M. Francis Trépanier, expert en dynamitage et vibration, WSP

1. MOT DE BIENVENUE

M. Mario Lemay accueille les participants et les remercie de leur présence.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté tel que présenté.

3. HUIS CLOS DU COMITÉ

Avant l'arrivée des représentants de DJL, les membres du comité tiennent un huis clos pour discuter de la mission, du rôle et du fonctionnement du groupe de travail.

Les membres souhaiteraient que le huis clos devienne un automatisme au début de chaque rencontre. Ils proposent également que la surveillance des activités de la carrière soit plus critique et que les critères à respecter fassent l'objet d'une discussion et qu'il serait intéressant de viser la norme ISO 14001 dont l'un des objectifs est d'impliquer les parties prenantes de même que traiter toutes les plaintes et les réduire. Il est en effet mentionné que se contenter de répondre aux normes en vigueur n'est pas toujours suffisant pour assurer une cohabitation adéquate avec le milieu résidentiel.

4. RENCONTRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DE DJL

L'équipe de DJL présente son bilan de l'année 2024.

COMITÉ DE TRAVAIL DE LA CARRIÈRE COMPTE RENDU DU 3 DÉCEMBRE 2024

Il y a eu une diminution du nombre de sautages depuis 2021 mais la quantité produite par sautage est plus élevée, sans qu'il n'y ait toutefois plus de nuisances ressenties par la population. Il n'y a eu aucune non-conformité des sautages en 2024 après les vérifications d'usage et celles effectuées après la réception de plaintes.

Pour l'année 2025, les sautages se dérouleront sensiblement dans les mêmes secteurs en prenant soin d'orienter les sautages de façon à causer le moins de nuisances possible. Les membres du comité questionnent les responsables de la carrière sur les stratégies employées afin de réduire les impacts des dynamitages effectués près de Sainte-Julie. Les responsables répondent qu'ils ne font pas de pré-clivage puisque cela serait difficilement réalisable et n'entraînerait pas la diminution de nuisances espérée. Par ailleurs, les conditions météorologiques sont considérées pour planifier les sautages puisqu'un plafond bas, par exemple, accroît le ressenti des citoyens. Il en va de même pour le type de sol, sa composition ou sa teneur en eau. Tous ces facteurs sont considérés afin de limiter les impacts.

Il est discuté que la cohabitation de la carrière avec la nouvelle piste de vélo de montagne au parc Edmour-J.-Harvey présente certaines difficultés. La clôture de la carrière est fréquemment vandalisée et il y a régulièrement des attroupements ou des intrusions. Le comité et les responsables de la carrière échangent sur les moyens de sécuriser le site et prévenir de telles situations.

En 2024, la carrière a planté une cinquantaine d'arbres pour contribuer à réduire les nuisances provoquées par ses activités et enjoliver le site. Par ailleurs, la Journée portes ouvertes organisée le 22 septembre 2024 a attiré quelques 1000 personnes. De plus, l'école primaire du Grand-Chêne a remercié la carrière pour l'aménagement d'une classe extérieure.

En 2025, les responsables de la carrière prévoient réaliser la deuxième partie de l'étude de conformité sonore, accueillir l'école du Grand-Chêne dans le cadre d'une visite guidée en autobus et poursuivre l'aménagement d'un mur écran entre la carrière et le Domaine des Hauts-Bois.

5. SUIVI DES PLAINTES

Un récapitulatif des plaintes reçues est effectué. Sur 16 plaintes, 10 concernaient l'intensité des dynamitages, 2 le son de l'alarme, 1 la poussière, 2 l'entretien de la piste cyclable et 1 le passage des camions. Il existe une disparité entre les plaintes recensées à la Ville et celles comptabilisées par la carrière. Des vérifications seront effectuées.

Les membres du comité soulignent que la problématique de claquement de la porte de la benne quand les camions déchargent a été réglée.

La directrice générale,



Mélanie Brisson

MB/ng
2025-08-04